

Bas-marais

Introduction

Cette catégorie réunit les milieux marécageux herbacés* des sols engorgés à fraction minérale* ou organo-minérale* alimentés par des nappes* souterraines¹ (marais de Sionnet) ou par la convergence des eaux de pluie d'un bassin-versant* dans des dépressions naturelles (Prés de Villette³, Les Douves, Combes Chapuis). Le terme de bas-marais comprend dans le présent travail les magnocariçaies ou marais à grandes laïches et les mégaphorbiaies marécageuses.

Favorisés par le défrichement des forêts humides initié au Moyen Age, les bas-marais atteignirent leur extension maximale en Suisse entre le XV^e et le XVIII^e siècle¹. Selon l'OFEV*, vers 1800 les surfaces marécageuses représentaient plus de 2'500 km², soit environ 6% de la superficie du pays¹. Mais dès le début du XX^e siècle, de grands travaux d'assainissement des zones humides furent menés. Ces opérations, couplées à l'utilisation croissante de purins et d'engrais chimiques¹, fragilisèrent considérablement les écosystèmes humides¹. Il faudra attendre la votation de 1987 pour que les marais et sites marécageux bénéficient officiellement d'une protection et que leur entretien soit confié au canton¹.

A Genève, l'histoire est sensiblement la même. En 1919 les «grands marais» (La Pallanterie, La Touvière, Rouelbeau et Sionnet) s'étendaient encore de part et d'autre de la Seymaz et étaient exploités traditionnellement pour la litière². Dans les années 1920, de grands travaux d'assainissement et de drainage furent lancés afin d'accroître la surface cultivable du canton². Et comme au niveau fédéral, ces transformations

bouleversèrent les sites humides. L'assèchement des terres, mais aussi l'enrichissement des eaux en fertilisants agricoles fragilisèrent de nombreuses espèces². Il faut attendre le début des années 2000 pour que les premières restaurations soient entreprises. Motivés principalement par la volonté d'assurer la sécurité des biens et des personnes en retrouvant des zones d'expansion pour les crues, ces aménagements ont alors offert de nouveaux habitats au cortège* des milieux humides.

La carte cantonale distingue à l'échelle du 1 : 5'000^e les milieux suivants :

- les magnocariçaies ou zones à «grandes laïches» se caractérisent par la dominance d'herbes de grande taille à feuilles graminiformes* coupantes (les laïches) dont elles tirent leur nom (en latin *magno* = grand, *carex* = laïche).
- les mégaphorbiaies ou zones à «grandes feuilles» se caractérisent par la dominance d'herbes de grande taille à feuilles larges dont elles tirent leur nom (en grec *mega* = grand, *phorbia* = feuille). Elles s'installent sur les berges des cours d'eau, le long des fossés ou consécutivement à la sous-exploitation des prairies humides.

Références

1. Klaus G. (réd.), Etat et évolution des marais en Suisse: Résultats du suivi de la protection des marais, Etat de l'environnement n° 0730, OFEV*, Berne, 97 p., (2007)
2. Burdet H. M., Histoire, géographie et flore des «Grands Marais» de Genève, Saussurea n° 6, p. 231-244, (1975)
3. Site web Pro Natura Genève, page sur la réserve des Prés de Villette : www.pronatura-ge.ch/Prés_de_villette (informations de juin 2015)

Fiches milieux





Auteurs Sophie Pasche, Yves Bourguignon, Pascal Martin, Florian Mombrial, Patrice Prunier **Collaborateurs** Mathieu Chevalier, Laure Figeat, Anne-Laure Maire **illustrations** (dans l'ordre d'apparition de gauche à droite et de haut en bas) : Manuel Faustino – Magnocariçaie à laïches grêles, Prés de Villette (Gy) ; Manuel Faustino – Mégaphorbiaie à reine-des-prés, Prés Bordon (Gy) **Contributeurs** voir [ici](#).

Ce document appartient au corpus de fiches descriptives des milieux genevois. L'ensemble des fiches est accessible et téléchargeable [ici](#). Le mode d'emploi des fiches est accessible [ici](#). Les termes annotés (*) sont décrits dans le glossaire [ici](#). La liste des acronymes est accessible [ici](#). Date de publication : Novembre 2016.